

Objekttyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **77 (1941)**

Heft 38

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : VAUD : *Liste des non membres. — Revendications du personnel communal de Lausanne. — Conférence Wartenweiler. — Dans les sections : Lausanne, Yverdon-Grandson. — Société de travail manuel.* — GENÈVE : U. I. P. G. - MESSIEURS : *Cours de gymnastique. — Violents contrastes. — Ali-Baba et les... quarante gendarmes.* — NEUCHÂTEL : *Assemblée générale.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : AD. FERRIÈRE : *L'esprit de l'école active dans les examens de recrues.* — ALICE DESCŒUDRES : *Comment faire d'une classe primaire une communauté.* — W. BREITHAAPT : *Un atelier d'une conception nouvelle.* — **INFORMATIONS :** *Où en est la jeunesse suisse ?* — **LES LIVRES.**

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

LISTE DES NON MEMBRES

Le Comité central procédera sous peu à l'élaboration d'une liste des collègues non membres de la S. P. V. Cette liste sera publiée dans notre bulletin. Auparavant, il serait désirable que les présidents de sections présentent à tous *nos nouveaux collègues*, ils sont nombreux cette année, un bulletin d'adhésion à la S. P. V. et un exemplaire des statuts.

ED. B.

REVENDEICATIONS DU PERSONNEL COMMUNAL DE LAUSANNE

Les diverses associations du personnel communal lausannois — le corps enseignant y compris — ont constitué un comité chargé de présenter à la Municipalité les vœux des fonctionnaires de la commune.

Le meilleur esprit n'a cessé de régner au cours des discussions entre l'autorité et les délégués du personnel et nous venons d'apprendre que la Municipalité a accepté les justes revendications de ses employés.

Ainsi l'exécutif lausannois propose au Conseil communal : « l'octroi d'une allocation fixe de 20 francs par mois à tous les membres du personnel gagnant au moins 3000 francs.

» Cette allocation fixe serait complétée par un versement complémentaire selon échelle mobile :

de 3000 fr.	à 4000 fr.	— 17 fr.	par mois
» 4000	» » 4500	» — 15	» » »
» 4500	» » 5000	» — 13	» » »
» 5500	» » 6000	» — 11	» » »
etc.			

De plus une allocation de 7 fr. 50 par mois sera allouée pour chaque enfant âgé de moins de 18 ans, ou de moins de 24 ans si l'enfant est aux études, en apprentissage ou infirme.

Les célibataires toucheraient 50% de ce à quoi ils auraient droit s'ils étaient mariés.

Ces allocations partiront du 1^{er} septembre 1941. La part de 1941 serait versée en une seule fois, à mi-novembre. »

Quelle que soit la décision du Conseil communal, nous tenons à remercier la Municipalité de Lausanne d'avoir agi rapidement et dans un esprit de si parfaite compréhension. Nous avons tout lieu de croire que nos autorités cantonales se montreront également compréhensives, évitant les pénibles discussions, les mesquins marchandages et la mauvaise humeur qu'ils entraînent. Libérés, dans une certaine mesure, des soucis matériels pressants, nous pourrions parler d'autre chose et nous consacrer toujours mieux à notre devoir professionnel. A. C.

FRITZ WARTENWEILER A L'ÉCOLE NORMALE

Le Groupe romand d'études pédagogiques a tenu à Lausanne, les 25 et 26 octobre, son *Rassemblement* ; grande affluence, ambiance sympathique. Ce Rassemblement correspond bien à un besoin : des trois cantons romands des maîtres secondaires et primaires étaient accourus pour mettre en commun leurs inquiétudes et surtout leurs efforts vers une école plus éducative. Les Vaudois, comme il se doit puisque la réunion avait lieu à Lausanne, formaient la majorité de l'assemblée où l'on comptait avec plaisir de nombreux jeunes.

Le service militaire m'a empêché de tout entendre et d'autres que moi diront dans notre journal leurs impressions. Je tiens pourtant à exprimer ma reconnaissance d'avoir pu entendre Fritz Wartenweiler parler d'*Une éducation suisse* devant un très nombreux auditoire.

En le présentant, M. le directeur Chevallaz constate avec plaisir l'intérêt témoigné actuellement à l'école par des milieux très divers. Il félicite le G.R.E.P. de son but : rendre l'école plus éducative, de son effort, de son enthousiasme. « Construire l'école de l'homme » voilà le grand devoir qui nous incombe.

M. Wartenweiler, plus que personne, peut nous diriger dans cette construction toujours nécessaire. L'ordre extérieur dans lequel nous vivons peut faire illusion ; en réalité, la vie intérieure, l'état des cœurs et des âmes est inquiétant. Prenons conscience de la gravité de la situation avant qu'il soit trop tard. Car l'éducation souffre d'insuffisance, non pas seulement l'éducation des enfants, mais celle aussi des adultes, de nous tous.

Nous avons besoin d'une *éducation vraiment patriotique*, sans phrases creuses, sans superficielle sentimentalité. C'est le sens du réel qui nous

manque ; nous aimons trop notre pays à cause de son passé, *aimons-le surtout pour son avenir*. Or, en présence des grands événements que nous vivons, à côté des puissants Etats qui mènent le monde, beaucoup pensent que notre petite patrie n'est plus rien. Sa petitesse, au contraire, pourra lui donner une cohésion plus vivante. Nous connaissons mal nos Confédérés, les difficultés et les joies professionnelles de chacun de nos compatriotes. Ce qui nous manque ? *La solidarité suisse*. Prati- quons l'entr'aide morale, la soumission mutuelle ; efforçons-nous de faire un sacrifice par jour. Et commençons dans notre famille, c'est là que doivent se développer d'abord les valeurs que nous voulons voir fleurir dans le pays.

L'éducation patriotique se fera *pour la démocratie*, menacée aujourd'hui par les indifférents et les sceptiques fatigués. Démocratie vivante par la force des communes et des cantons, plus que par les droits d'initiative et de referendum dont nous parlons peut-être un peu trop. Une mi-démocratie ne résistera pas aux puissants courants actuels. Il faut une démocratie complète.

Démocratie économique et morale. Travaillons dans un esprit de collaboration ; nous avons trop développé l'individualisme. Ni l'argent, ni la naissance ne donnent la noblesse, mais bien le travail ; quel qu'il soit, il mérite notre intérêt et notre respect. Cependant, ce travail doit *assurer à chacun un minimum vital* au-dessous duquel nous ne saurions exiger d'un homme d'être un Suisse. Non pas secourir et assister les pauvres, mais leur permettre de prendre conscience et de réaliser toutes leurs possibilités. C'est le devoir éternel du fort *d'aider le faible à s'aider lui-même*.

Un ennemi reste sans cesse à vaincre : la routine ! Evitons-la en développant nos forces par le travail du corps ; ne nous replions pas sur nous-mêmes, sachons regarder par delà nos frontières, enrichissons notre vie intérieure pour qu'elle nous oblige à pratiquer la première idée de notre devise nationale : *Un pour tous*.

Cet exposé, dont mon compte rendu n'est, hélas ! qu'un pâle reflet, fut écouté avec une attention soutenue, coupé parfois par des applaudissements spontanés. Nous avons vécu une utile soirée qui nous a remis en face de nos privilèges et de nos responsabilités. A. C.

DANS LES SECTIONS

Lausanne. — *Assemblée d'automne*. Elle aura lieu le *vendredi 7 novembre* à 16 h. 45, Salle Tissot, Palais de Rumine.

Venez-y nombreux pour encourager l'activité de votre Comité.

Entre autres activités, nous avons organisé un cours de patinage sous la direction de notre collègue A. Schlageter, auprès de qui vous pouvez obtenir dès maintenant des abonnements généraux au prix

exceptionnel de *Fr. 40.*— (nombre limité). Les détails d'organisation du cours seront donnés à l'assemblée.

Nous vous prions d'autre part de réserver dès maintenant les dates suivantes :

Vendredi 14 novembre, à 20 h. 15, Salle Tissot : M. le D^r Tournier, de Genève.

Vendredi 21 novembre, à 20 h. 15, Salle Tissot : M. J. Vincent (Le problème de la souffrance).

Vendredi 28 novembre, à 20 h. 15, Hôtel de la Paix : Récital donné par M. E. et Mlle de Ribaupierre, et notre collègue de Rolle, Mlle Bally.

Vendredi 5 décembre, à 20 h. 15, Salle Tissot : M. J. Piaget, professeur (Psychologie et éducation).

Prix exceptionnel de *Fr. 1.*— pour les trois conférences et le récital. Venez-y avec votre famille et vos amis.

Yverdon-Grandson. — Les leçons de gymnastique données par M. Bory au corps enseignant vont recommencer avec l'horaire suivant : Messieurs : *1^{er} jeudi* du mois (6 novembre). Dames : *2^e jeudi* du mois (13 novembre). Tous les collègues sont invités à s'y rencontrer.

SOCIÉTÉ VAUDOISE DE TRAVAIL MANUEL ET RÉFORMES SCOLAIRES

L'assemblée d'automne est fixée au *samedi 8 novembre*, à 14 h. 30 précises, à l'*Ecole Normale*, auditoire des sciences.

Les membres et leurs amis, invités cordialement, auront le plaisir d'entendre M. Aubert, inspecteur, sur ce sujet actuel :

La pratique des centres d'intérêt.

On a lu ses articles parus dans les *Annuaire*s de 1939 et 1940, le dernier écrit avec la collaboration de notre collègue Viret. Sans s'attacher trop à la partie théorique, M. Aubert présentera et commentera quelques exemples de centres d'intérêt qui ont été appliqués dans des classes lausannoises. Nous sommes certains que la valeur d'une telle causerie, comme la compétence de M. Aubert dans ce domaine nous enrichiront et seront les bienvenues en ce début d'hiver.

Au comptoir, de l'outillage et des fournitures seront vendus à prix très intéressant.

LE COMITÉ.

Nous nous permettons d'attirer l'attention des tous nos collègues sur la causerie annoncée ci-dessus. La pratique des centres d'intérêt donne aux maîtres et aux élèves tant de satisfaction que chacun a le devoir de se renseigner à son sujet. Elle exige un gros effort personnel que les expériences de M. Aubert faciliteront grandement.

A. C.

GENÈVE U.I.P.G. — MESSIEURS — COURS DE GYMNASTIQUE

L'Association genevoise des maîtres d'éducation physique organise à l'intention des instituteurs un cours de gymnastique que l'U. I. P. G. recommande à ses membres.

Les leçons auront lieu de 17 à 18 h. 30, le lundi, à l'école de Malagnou, le mercredi à l'école du Mail. C. D.

VIOLENTS CONTRASTES

La presse nous a appris que la Confédération avait dû porter le montant de ses avances au clearing germano-suisse à 850 millions de francs suisses afin d'assurer notre ravitaillement en certaines matières premières.

Le chroniqueur financier de la *Tribune de Genève* en a tiré les réflexions suivantes qui méritent d'être relevées : « ...c'est donc en dernier ressort (nous dit-on) une forme de la lutte contre le chômage. Cet argument a sa valeur, mais pourquoi n'entreprendre cette lutte contre le chômage qu'au seul bénéfice des industries d'exportation ? Ce groupe industriel est déjà l'enfant gâté de la Confédération. Il n'est soumis à aucun contrôle des prix et il est encouragé, par tous les moyens, à pousser tant qu'il peut sa production. »

Cours tirés du « Bulletin financier suisse » :

<i>Actions</i>	<i>Valeurs nominales</i>	<i>Cours le plus bas (1940)</i>	<i>Dernier cours</i>
Aciéries Fischer (Schaffhouse)	500	430	1080
Aluminium (S. A.)	1000	2050	3350
Câbleries de Cossonay	500	1700	1880
Industrie chimique de Bâle	1000	5700	8100
Industrie chimique Ciba	1000	4350	6150
Société Instr. phys.	100	130	238.50

Tiré du « Journal de Genève », à propos du débat institué aux Chambres fédérales dans la question de l'augmentation du prix du lait de 2 centimes :

« Nous pouvons en croire M. Stampfli qui a révélé que le prix du lait a dû être majoré parce que l'Office de guerre pour l'alimentation ne voulait plus garantir l'approvisionnement des grands centres de consommation, tant que les paysans se laisseront séduire par les prix alléchants offerts par des amateurs de fromage, tant que le marché noir brisera les digues élevées par le contrôle des prix, ces digues qui seront toujours relativement faibles pour un Etat démocratique et que l'on ne saurait consolider sans tomber dans les méthodes détestables d'un Etat policier.

» Ainsi le renchérissement ne peut être freiné dans toute la mesure

désirable, à moins de s'exposer à une grève des producteurs. Dans ces conditions, les salaires doivent être adaptés. »

Sous l'élégance de la forme, quels abîmes de luttes brutales ne percevons-nous pas !...

Par ailleurs, la Confédération n'a pas pu ou... voulu prendre à sa charge les 2 centimes d'augmentation du prix du lait, votés sous la menace de grève des producteurs ; mais elle a institué un nouvel impôt de consommation frappant particulièrement le peuple et nommé (ô euphémisme !) « impôt sur le chiffre d'affaires ».

Notre enquête sur le coût de l'alimentation d'une famille de condition très modeste, coût basé sur les prix officiellement observés sur le marché de Genève, concluait déjà ce printemps à une augmentation de 50 % depuis le début de la guerre. La hausse des vêtements enregistrée par les autorités économiques fédérales est de 57 %. A Genève, le 36 % de la retenue effectuée sur les salaires du personnel cantonal, soit un demi-million sur fr. 1 380 000 sert à donner des allocations à des salariés dont les revenus du travail ne les épargnent plus de la misère.

Compte tenu des retenues calculées sur la rétribution d'une activité qualifiée, celle de l'enseignement qui exige des aptitudes assez spéciales, il se trouve que ce sont principalement ces retenues qui constituent la grosse masse de fr. 1 380 000.

Evidemment, la formation du caractère et de l'intelligence de la nouvelle génération n'apparaît peut-être pas, aux yeux des gouvernants, comme une activité essentiellement productive, en regard des prodiges des industries qui servent à semer la ruine, la souffrance et la mort sur les champs de bataille et... ailleurs.

Simple divergence de vues, sans doute.

Nous avons cependant le devoir de dire au gouvernement genevois et plus particulièrement à M. le chef du Département de l'Instruction publique que nous en avons assez d'être mal rétribués ; les journalistes des feuilles officieuses demandent eux-mêmes une sérieuse révision de cette question.

Pour le moins, et nous sommes encore très modestes, nous réclamons le rétablissement complet et immédiat des salaires, pour tous, *sans exception*. Les lois iniques de 1934 ne devaient avoir qu'une portée temporaire. Mais il n'y a rien comme le temporaire pour devenir du permanent, quand il s'agit d'une violente injustice.

Nous réclamons encore une fois le retour absolu à l'application loyale d'un contrat de travail. La valeur de nos services n'a jamais diminué, bien au contraire ; l'élémentaire équité voudrait qu'elle soit payée pour elle-même, sans préjudice d'une action de secours en faveur de ceux dont les charges dépassent cette rémunération.

G. BOREL.

*Président de la Fédération genevoise
des Associations de fonctionnaires et employés de l'Etat.*

ALI-BABA ET LES... QUARANTE GENDARMES

Chacun sait que, depuis la mémorable loi de 1934, les fonctionnaires de l'Etat de Genève ont subi une sensible baisse de salaire.

Les membres du corps enseignant, singulièrement, ont vu leurs traitements touchés d'une retenue allant de 12 à 50 % selon les cas. Alors que, ces derniers temps, les conditions de vie devenaient toujours plus sévères et que, dans tous les cantons suisses, on rétablissait les traitements nominaux et que des allocations de vie chère étaient attribuées aux salariés des administrations publiques et de l'industrie privée, le Conseil d'Etat de la République de Genève opposait à toutes nos démarches pour la réadaptation des salaires une fin de non-recevoir. Tout en reconnaissant le bien-fondé de nos réclamations, solidement motivées, nos magistrats, arguant de la situation financière du canton, répondaient par un « non possumus » aux interventions de nos représentants.

Tout au plus, accorda-t-on en 1941, à quelques petits salariés, des allocations aumônes, appelées allocations de famille.

Or nous venons d'apprendre, non sans stupéfaction, que l'Etat de Genève s'apprête à engager 40 nouveaux gendarmes, cet automne.

Ainsi, le Conseil d'Etat, qui se trouve dans l'impossibilité de payer à ses fonctionnaires leur traitement légal, engage néanmoins du personnel nouveau ! De qui se moque-t-on ?

SÉSAME.

NEUCHÂTEL NOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ¹**III**

Aide aux collègues mobilisés. — Ce second objet inscrit à l'ordre du jour de la séance administrative a donné lieu à une longue discussion.

Quelques institutrices de La Chaux-de-Fonds ont attiré l'attention du Comité central sur la situation pénible de plusieurs instituteurs, chefs de famille, qui sont aux prises avec des difficultés financières par suite de la mobilisation, et elles ont exprimé le désir que la S.P.N. porte remède à cette situation.

Le Comité central s'est aussitôt préoccupé de ce problème sur lequel il a demandé le préavis des sections. Une seule s'est prononcée contre le principe d'une intervention. D'autre part, les échos des discussions parvenus à la connaissance de notre organe directeur ont montré à ce dernier que l'aide en question n'avait point le caractère impérieux et général envisagé de prime abord. Il estime donc qu'un simple fonds de secours suffira aux besoins et il en propose la constitution par un versement initial de 2 fr. par membre pour l'année 1941. La Caisse d'entr'aide assumerait la gérance de ce nouveau service qui serait incorporé à ses tâches habituelles. Pour qu'elle puisse faire face à ces dernières ainsi qu'aux charges résultant de l'aide aux mobilisés, la cotisation de 1942 serait fixée à 5 fr. au lieu de 1 fr. Les secours pour pertes de salaire ne seraient accordés que sur demande motivée.

¹ Voir les *Bulletins* des 18 et 25 octobre.

Ces propositions mises en discussion ne reçoivent pas un accueil favorable.

Elles ne répondent pas, selon MM. W. Zwahlen et J. Rochat, aux désirs de la section de La Chaux-de-Fonds. Celle-ci était acquise à l'idée d'une caisse de compensation interne répartissant, sur la base de normes à établir, des indemnités à tous les mobilisés, jusqu'au grade prévu par les caisses officielles. Ces indemnités prendraient ainsi le caractère d'un droit. Dans le projet présenté elles ont l'allure d'une charité qui répugnerait à nombre d'intéressés. Il s'ensuivrait sans doute bien des renoncements que provoquerait, au surplus, l'obligation de mettre à nu son impécuniosité dans une demande motivée. Les préopinants appuyés par d'autres membres de l'assemblée prient le Comité central de revoir son projet dans le sens indiqué ci-dessus.

Le président est d'accord avec ce renvoi ; il fait ressortir, toutefois, que, sous sa nouvelle forme, la caisse dispensera ses bienfaits même à ceux qui n'en ont pas besoin.

Ces derniers, fait-on remarquer, ne manqueront pas de renoncer à leur part. Un désistement est plus aisé qu'une supplique.

L'assemblée est alors appelée à se prononcer sur le principe de l'aide aux collègues mobilisés. Adopté à l'unanimité.

Puis elle adopte la proposition de renvoi du projet au Comité central, dans le sens indiqué par MM. Zwahlen et Rochat, soit la création d'une caisse de compensation destinée à servir des allocations pour pertes de salaire à tous les sociétaires mobilisés, n'ayant pas atteint le grade d'officier.

Enfin les points suivants ont été admis aussi à l'unanimité afin de permettre à la Caisse de déployer ses effets sans nouvelle consultation de l'Assemblée générale :

1. L'administration de la Caisse de compensation est assurée par les soins de la Caisse d'entr'aide.
2. Le Comité central fixera lui-même les modalités des allocations.
3. Il sera réclamé aux membres de la Caisse d'entr'aide, mobilisés compris, une cotisation supplémentaire de 2 fr. pour l'exercice 1941.
4. La cotisation de 1942 est fixée à 5 fr. Elle est due aussi par les mobilisés.

Relevons encore l'opinion exprimée, au cours de ce débat, par M. André Vuille. A son avis, il faudrait avant de venir en aide aux mobilisés s'occuper de leur défense. La retenue sur les journées de vacances et les dimanches lui paraît inéquitable.

Le président rappelle à ce propos l'arrêté du Conseil d'Etat qui admet la suppression de la retenue pour 20 journées de vacances, au maximum. Le Comité central, ajoute-t-il, est prêt à renouveler les démarches faites, il y a environ un an, en vue d'obtenir l'exonération pour la période complète des vacances.

Notons aussi les explications rassurantes que M. H. Jacot-Guillarmod a données au sujet du préavis négatif de la section du Val-de-Travers dont il est président. (*A suivre.*)

J.-Ed. M.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

L'ESPRIT DE L'ÉCOLE ACTIVE DANS LES EXAMENS DE RECRUES

Les examens de recrues : sujet important. Pourquoi certaines personnes le trouvent-elles rébarbatif ? Préjugé, chez certaines d'entre elles ; chez d'autres, mauvais souvenirs laissés par ces examens tels qu'ils étaient conçus autrefois. Mais d'abord, les expériences nouvelles sont infiniment plus intéressantes ; et puis, comment exercerions-nous notre contrôle démocratique, nous, maîtres d'écoles et psychologues de l'enfance, comment améliorerions-nous une situation qui laisserait à désirer, si nous commençons par nous désintéresser du sujet, à en ignorer tout : modalités nouvelles, succès, échecs. Pour juger, il faut connaître. Pour connaître, il faut ouvrir les yeux et regarder attentivement, avec un esprit à la fois critique et constructif. Ainsi seulement on sert son pays.

Mon propos n'est pas, dans ces articles forcément courts, d'aborder dans son ensemble le problème des examens de recrues. Tout le monde a lu — ou devrait avoir lu — le beau livre que M. Pierre Bovet a consacré à cette question : « Les Examens de Recrues dans l'armée suisse, 1854-1913, enquête internationale sur les examens ». (Collection d'Actualités pédagogiques, Delachaux et Niestlé, Neuchâtel, 1937). Rappelons que *l'Éducateur* (N° 39, 26 octobre 1940, p. 623) l'avait vivement recommandé et offert en prime à ses lecteurs. Certes, il est loisible aux gens pressés de passer rapidement sur la partie historique, voire même sur les chapitres consacrés aux règlements fédéraux et aux commentaires auxquels ils ont donné lieu. Nul, par contre, ne devrait ignorer l'enquête internationale sur les examens, ce qu'on pourrait appeler la « psychologie de l'examen » — ses abus, son but, les moyens efficaces pour porter un jugement juste sur le savoir et les capacités d'un être jeune. — Il y a là l'exposé minutieux, dûment contrôlé, confirmé par des experts vraiment compétents du monde entier, de certaines erreurs que l'on commet hélas encore tous les jours : par exemple en ce qui concerne la méthode dite des « moyennes ». J'y reviendrai plus loin. J'attire aussi l'attention sur les pages (190-192) où l'auteur montre les essais préliminaires en vue de la réintroduction éventuelle des examens de recrues, sur une autre base, entrepris à l'initiative du Conseil fédéral dès 1925, ceci dans le but d'éviter les fautes de l'ancien système.

Car ce sont ces fautes, universellement reconnues, qui ont conduit à l'abandon du système d'avant guerre. Quelles fautes ? L'examen d'alors était beaucoup trop livresque : la mémoire presque seule entrait en ligne de compte. En outre, une émulation factice résultait du fait

que les cantons suisses étaient rangés par ordre de résultats, obtenus par les absurdes moyennes — moyennes qui représentent une accumulation à peine croyable d'erreurs de psychologie !

M. Ch. Grec (*l'Éducateur*, N° 43, 21 novembre 1936, p. 715) en fournit un exemple amusant. En 1896, le canton de Vaud avait été classé 17^e. « Ce fut un beau tollé. Tout le monde s'émut : la Société d'utilité publique, la Société évangélique d'éducation, les instituteurs aussi, naturellement, les premiers intéressés, puisqu'on ne manqua pas de parler de leur responsabilité en l'occurrence. Enquêtes, rapports, études affluèrent. Le Conseil d'Etat, entraîné par l'opinion publique, étudia le mal et proposa au Grand Conseil une série de remèdes. Comme il importait avant tout de rendre au canton le prestige que ce 17^e rang lui avait fait perdre, on trouva pour panser cette blessure d'amour propre le baume sédatif des « Cours caniculaires », cours se donnant quelques jours avant le recrutement, de 6 à 8 heures du matin, aux seules recrues de l'année. C'est bien à leur intention qu'on peut parler de bourrage de crâne, de gavage, de dressage... »

Pourtant il y avait là une idée à reprendre, car une enquête bien faite sur ce que sait et comprend l'ensemble de la jeunesse suisse, enquête basée sur des mesures unifiées et dès lors comparables, peut avoir une portée considérable. En tout domaine une vision claire des réalités vaut mieux que l'ignorance et l'empirisme. Et comme le peuple suisse — il a bien raison — ne veut pas d'un « bailli scolaire fédéral », l'enquête faite par l'armée, notre seule instance fédérale en matière de contact direct entre la Confédération et la jeunesse, s'imposait. Enquête avant tout. On a voulu y joindre un apprentissage civique, une préparation professionnelle, des examens d'aptitudes, que sais-je ? Les fédéralistes convaincus estiment que c'est là affaire des cantons. Autrement, de fil en aiguille, tout serait centralisé. Nos variétés ethniques, linguistiques et confessionnelles s'opposent à ces solutions massives et simplistes.

M. Pierre Bovet rappelle que de 1914 à 1919, la question fut mise en veilleuse, mais non abandonnée. Il y eut des questions posées aux cantons, des commissions à l'œuvre. En 1925, deux méthodes d'examens furent mises au concours : celle de M. Bürki, de Wabern-Berne, où l'on procède par dialogues dirigés, auprès de groupes de six jeunes gens ; celle de M. Heinis, de Genève, s'inspirant davantage des *Army mental tests*, si largement utilisés aux Etats-Unis dès 1917 et qui formèrent la base de l'attribution des hommes aux différents services des troupes américaines envoyées en France. La valeur de ces examens réside dans le fait que la sélection et l'orientation professionnelles y trouvent leur compte, pour le plus grand bénéfice du pays entier, au double point de vue pédagogique et économique, la division du travail étant mieux assurée et les erreurs et tâtonnements individuels, en cette matière,

étant fortement réduits. Le Département militaire s'intéressa à ces efforts ; s'il renonça à appliquer ce moyen scientifique aux examens de recrues, c'est que « les Conseils de la nation n'étaient pas en mesure de s'associer à cette entreprise et d'en comprendre l'intérêt ». (P. Bovet, *loc. cit.*, p. 192). Ignorance. Des hommes sont appelés, chez nous, à donner des avis prépondérants en des matières où ils sont incompétents. Le pays, tout entier en subit les conséquences.

On décida donc d'adopter le système de M. Bürki. Mais en mars 1929, le Conseil national, par 104 voix contre 43, demanda que les examens ne soient pas rétablis. Les partisans du rétablissement n'en continuèrent pas moins leurs essais. En automne 1940, sous la pression des événements internationaux, en présence de l'importance qu'avaient prise les questions touchant l'armée et celles surtout de la défense culturelle du pays et de l'instruction civique, les Chambres fédérales décidèrent de réintroduire définitivement les examens de recrues. Cette décision (voir l'*Educateur* N° 38, 19 octobre 1940, p. 605 et s.) a été prise par 25 voix contre 5 au Conseil des Etats, et par 73 voix contre 47 au Conseil national. Le message du Conseil fédéral du 9 décembre 1938 avait ouvert la voie. On avait introduit quelques examens à titre d'essais dès 1939. Le 20 novembre 1939, le Département militaire fédéral avait décrété qu'en 1940 des essais d'examens pédagogiques des recrues seraient étendus à toutes les écoles de recrues. Enfin, avec la sanction des Chambres fédérales, un nouveau règlement pour les examens a été publié, contenant les dispositions nécessaires pour une marche normale des épreuves. Aboutissement d'un travail monumental dont il faut louer tout particulièrement M. Ch. Bürki, mais aussi les instituteurs qui lui ont prêté main forte au cours de l'organisation ; on comprend que l'introduction d'un nouveau système auprès de milliers de jeunes recrues et de centaines d'examineurs appelés à procéder sur une base uniforme pour parvenir à des résultats comparables entre eux, ne soit pas une petite affaire !

En quoi consiste donc ce nouveau système ? Nous ne pouvons songer à l'examiner en détail. Renvoyons à ce sujet à l'exposé fort complet de MM. Duchemin et Ad. Lagier dans l'*Educateur* (1940, N° 11, 12 et 13), de M. Ch. Bürki lui-même, dans l'*Ecole bernoise* (N° 1, 5 et 6), et surtout aux Rapports officiels de 1939 et de 1940, rédigés par ce même M. Bürki et dont les articles de l'*Ecole bernoise* sont de simples extraits.

Ce qui nous intéresse ici, c'est l'« affleurement » — si l'on nous passe ce mot — de l'idée de l'Ecole active dans les sphères de la pratique officielle et cela sur le terrain fédéral ! C'est une véritable reconnaissance, sur un plan immensément vaste, des principes des novateurs de 1920, inconnus et méconnus durant tant d'années. Or ils ont ouvert

— on le reconnaît implicitement — la porte d'un avenir riche de conséquences possibles pour le bien du pays.

(A suivre.)

AD. FERRIÈRE.

COMMENT FAIRE D'UNE CLASSE PRIMAIRE UNE COMMUNAUTÉ

Tous les élèves sont à peu près du même âge, ils ont devant eux le même but, le même travail : il suffit donc que le maître leur rende possible de devenir une communauté.

La salle d'école est le siège de cette communauté. Puisque nous y passons 5 à 6 heures par jour, nous voulons la rendre belle et confortable. Nous, pas le maître seul, mais tous ensemble. Tous, nous chercherons à nous procurer de belles images, pour décorer les murs nus, et de belles fleurs : un cadre mobile permettra d'exposer les meilleurs dessins, parfois les exemples établissant l'amélioration de l'écriture. Qui donnera de bonnes idées pour la fabrication de ce cadre, pour sa suspension ? Souvent, des élèves médiocres pour le travail scolaire se révèlent habiles dans les travaux de ce genre. Les enfants eux-mêmes apprendront à bien arranger les fleurs. Lorsqu'il y aura des fêtes, — et il y en aura souvent, — nous aurons un bouquet de fleurs sur chaque banc d'enfant. (Pourquoi seulement lors des fêtes ? A. D.) Que les tables soient placées de façon à rappeler une chambre. Ce lieu sympathique, nous voulons qu'il reste propre, non pas parce que le maître l'exige, mais parce que c'est *notre* classe.

Beaucoup de maîtres font de leur classe un lieu aimable ; ce qui nous importe, c'est que tous participent à cette transformation, qui fera que la classe est *nôtre*.

Il est trop souvent d'usage à l'école de séparer les bons amis, soi-disant parce qu'ils bavarderont ou feront des niches. Mais le bavardage et les niches n'ont rien à voir avec l'amitié : c'est une manière d'attirer l'attention sur soi. Nous plaçons donc les amis ensemble : quatre forment une communauté, réunis à une même table. Chacun achète une encre de couleur, et ça en donne quatre pour la tablée. Nous disons aux élèves que cela paraît difficile, mais que les volées précédentes s'en sont très bien trouvées, et qu'il en sera de même pour eux. A tour, l'un des quatre est responsable de l'ordre pour une semaine, il distribue le matériel et veille à l'ordre sous le banc. Chaque semaine une demi-heure est consacrée à discuter les expériences des moniteurs de l'ordre. On arrive à constater que, dans une communauté, tout chemine sur des roulettes, tandis que l'égoïsme amène des frottements. Eviter des comparaisons, des compétitions : « Ceux-ci sont arrivés plus vite ; mais qu'importe, les autres y parviendront aussi ». Ainsi on enlève à l'orgueilleux un peu de son sentiment de supériorité, et on encourage ceux qui sont restés en arrière.

Au-dessus des groupes de quatre, il y a le commandant de classe, qui change aussi chaque lundi. Chacun doit et peut l'être une fois. S'il a l'esprit de communauté, cela va tout seul ; s'il joue au dictateur, il y a des contestations. Chacun fait ses expériences personnelles. Nous ne le suivons pas parce qu'il le veut, mais parce que nous avons à cœur l'honneur de la classe.

Au début, tout ce que nous faisons se place sous le signe de la communauté. Nous lisons des morceaux de lecture qui s'y rapportent et nous les commentons. Au chant, nous cherchons à réaliser un effet d'ensemble, sans que des voix indiscretes couvrent les autres. En calcul, nous faisons de petites répétitions, et nous nous réjouissons quand le % des bonnes réponses augmente, sans nous inquiéter qui a manqué. A la gymnastique, nous nous réjouissons quand cela marche. Pour les exercices très difficiles, il est permis de prêter secours aux incapables : qu'on arrive, avec ou sans aide, peu importe, pourvu que l'on arrive. En vue des expositions scolaires, qui forment déjà une partie importante du travail des écoliers, chacun fait de son mieux : celui qui ne sait que peindre de l'herbe y met tous ses soins, tout ce qu'on demande c'est du soin et du dévouement.

Après ces premiers succès, la classe reçoit des missions. Ainsi, nous projetons une visite au musée. Il faut circuler en ville. Qui sait le chemin ? Ceux qui le connaissent forment les premiers rangs. Le commandant de classe conduit. On n'a pas besoin du maître. « Voyez comme les gens se réjouissent de voir circuler une classe sans que le maître ait à gronder ou à faire des recommandations. » Au musée : « Toutes les vitrines sont nettoyées chaque jour. Attention ! » Les enfants mettent les mains au dos. Et bientôt vient la récompense. Le gardien vient s'informer qui est cette classe qui se conduit mieux que n'importe quelle autre. On a remarqué notre esprit de communauté. Et voilà la joie de la responsabilité augmentée d'autant ! Chaque fois que le maître est appelé hors de la classe, que faire ? Un jour, il doit s'absenter un moment avant le début des leçons. Quand il rentre, tout le monde est au travail. Les enfants lancent des regards triomphants : « Je n'aurais pas attendu cela avant le mois prochain. C'est bien. »

(A suivre.)

KURT SEELMANN.

Schw. Erziehungs Rundschau.

Traduit et résumé par ALICE DESCŒUDRES.

UN ATELIER D'UNE CONCEPTION NOUVELLE

En 1936, il existait encore à l'Ecole de préapprentissage de Grütli, à Genève, une classe spéciale formée en majeure partie d'élèves instables, incapables d'une attention soutenue, nerveux et peu aptes à l'effort intellectuel. Il suivaient régulièrement les cours de travaux sur bois, sur métal ou sur carton. Mais M. Dottrens, qui dirige cette école et

qui aurait volontiers vu ces garçons pratiquer le jardinage — si cela avait été possible — désirait encore augmenter pour eux le temps passé à l'activité manuelle. Il me pria donc d'examiner la possibilité de les occuper à un travail nouveau en tâchant du même coup de susciter ou de développer chez eux l'esprit d'entr'aide, de solidarité, de collaboration.

A la même époque, une maison française d'édition exposait entre autres, à l'École du Mail, quelques jeux montessoriens. En les examinant, l'idée me vint d'essayer d'occuper ces élèves à la fabrication de jeux éducatifs qui pourraient être utilisés par les Ecoles enfantines. Si ce projet réussissait, le vœu de mon directeur serait comblé. Ce préambule était nécessaire, mais il serait fastidieux de le prolonger et de s'arrêter sur la période d'essais ou la mise en train d'un nouvel atelier.

Actuellement, notre École de préapprentissage possède un local agencé et outillé à peu de frais dans lequel les élèves de cinq classes (env. 150) s'occupent pendant 18 séances d'environ 3 heures à fabriquer des jeux éducatifs pour les Ecoles enfantines.

Aux jeux déjà adoptés viennent s'en ajouter chaque année de nouveaux. Ces derniers sont d'abord étudiés puis expérimentés dans la classe d'application de Mlle Margairaz jusqu'au moment où, après quelques retouches, ils sont fabriqués en « série ». (Que ce terme n'effarouche personne, je m'explique plus loin.)

Nous avons donc là, une petite industrie, un petit commerce dont je vais exposer les différents aspects.

Fabrication. — Pour être à même de livrer d'année en année des jeux identiques au prototype, il est nécessaire d'établir des gabarits faciles à découper et solides ; pour cet usage, le zinc est notre métal de prédilection. L'un des gabarits donne la forme de l'objet, l'autre situe ses couleurs. Sur une face d'un « carton-fiche », les positions du gabarit sont dessinées, et, sur l'autre face, une marche à suivre et un modèle donnent une idée claire de la construction. Les seules fournitures employées sont : des planchettes de bois contre-plaqué aux dimensions des « cartons-fiches » et des vernis.

Organisation. — Le nombre élevé de nos artisans, leurs différentes aptitudes, la multiplicité et la variété des objets à fabriquer ont exigé une organisation souple mais bien ordonnée. Pendant deux séances d'exercices, le maître essaie de déceler certaines dispositions, certains talents qui le guideront plus tard dans le choix des travaux à distribuer : choix accordant à l'élève la satisfaction de l'option.

Des raisons techniques et économiques nous conviennent d'une part à la fabrication en série ; d'autre part, pour que l'intérêt de l'élève ne faiblisse pas, il est indiqué de lui confier la construction complète d'un jeu. Entre ces deux tendances opposées, il faut trouver un compromis.

Et c'est ainsi que chacun, au cours des 18 séances, accomplit presque toutes les opérations nécessaires (scier, limer, poncer, monter, vernir décorer) sans toutefois qu'elles se présentent toujours dans l'ordre régulier. Ces opérations sont notées sur une « fiche de travail » personnelle aux rubriques suivantes : date de réception ; nombre ; désignation ; opérations ; appréciation ; date de livraison. Cette fiche permet un contrôle constant de la fabrication effectuée ou en cours ; elle fournit au maître de précieuses indications sur les progrès accomplis et, partant, sur le travail à distribuer ; elle donne à l'élève le sentiment de sa responsabilité.

Dans les autres ateliers de notre Ecole de préapprentissage, les élèves emportent en fin d'année les objets fabriqués. Ce n'est donc pas le cas à l'atelier des jeux éducatifs. Et lors de nos premières séances, il y a cinq ans, je craignais, de ce fait, que mes jeunes ouvriers — après avoir été tenus en haleine par l'attrait de la nouveauté — se désintéressent de leur besogne. Mais mes craintes furent vaines. La responsabilité qui leur échoit, loin de les rebuter, les flatte ; ils la prennent au sérieux. Ils s'intéressent d'autre part au processus de fabrication et participent avec une joie mêlée de fierté à l'élaboration d'un nouveau modèle. Ils se rendent compte qu'un travail livré doit être bien fait : les imperfections, rarement dues à la négligence, relèvent de l'inhabileté. Ceux qui reprennent la suite d'ouvrages effectués par d'autres élèves saisissent les inconvénients de certaines défauts, en remarquent les conséquences, apprécient la coordination dans le travail et en tirent une leçon.

Cet atelier est à double effet : il est éducatif pour les grands, par sa conception, et pour les petits, par ses jeux. Son organisation se rapprochant de celle d'une fabrique donne à nos adolescents le sentiment du travail tel qu'ils le trouveront plus tard ; c'est un pas de plus dans leur formation préprofessionnelle.

W. BREITHAUP.

INFORMATIONS

OU EN EST LA JEUNESSE SUISSE ?

Le vif succès des journées d'étude de l'an dernier, auxquelles plus de 350 chefs de groupes de jeunesse participèrent, a engagé le Cartel suisse de vacances et loisirs pour la jeunesse (CSVJ) à organiser les 22 et 23 novembre 1941, au Palais des Congrès, Zurich, une nouvelle réunion de ces chefs. Des orateurs autorisés étudieront comme thème principal un problème bien actuel : Où en est la jeunesse suisse ? en se plaçant à divers points de vue. Le programme permettra de faire suivre chaque exposé d'une discussion nourrie. Ces journées veulent

donner l'occasion aux chefs et directrices de groupes de jeunesse, ainsi qu'à d'autres intéressés, d'échanger leurs expériences. Il est à souhaiter que toutes les opinions et tendances puissent s'y exprimer. Programme et inscriptions au secrétariat du CSVL, Stampfenbachstr. 12, Zurich. Tél. 6 17 47. *Cartel suisse de Vacances et Loisirs pour la Jeunesse.*

LES LIVRES

Essai d'une nouvelle explication utilitariste du sentiment d'obligation, par Werner Hopmann ; étude sociologique. Ed. Georg, Genève, 1941.

M. W. Hopmann se propose d'expliquer d'une manière utilitariste le sentiment d'obligation ; or celui-ci est, à ses yeux, le principe actif de la moralité ; il veut donc montrer que l'acte moral bon tend à une fin avantageuse à son auteur.

Son étude des répercussions sociales de l'acte moral le conduit à « définir le fait moral comme un comportement apprécié en fonction du malheur et du bonheur qu'il produit dans une tierce personne ». L'homme juge bon ce qui concourt au bonheur d'autrui, mauvais, ce qui cause son malheur. Et il précise : « Il faut que l'acte ait l'approbation de tous ceux qui en sont affectés ». En d'autres termes, le critère du jugement moral est l'intérêt collectif.

Contrairement à Durkheim, selon qui les règles morales sont faites par et pour la société, considérée comme une entité supérieure aux individus qui la composent, M. Hopmann pense qu'elles « dépendent de l'accueil que les individus font aux actes moraux », soit des jugements moraux déterminés par l'intérêt collectif : elles ont pour fin le bonheur d'autrui. Or il veut expliquer l'acte moral, ce qui signifie, pour lui, montrer qu'il sert « en général, à la persistance de l'individu et, en particulier, au plaisir de celui-ci ».

Comment l'individu naturellement égoïste, à ses yeux, peut-il se soumettre à la règle morale, essentiellement altruiste ?

Cette question nous fait toucher au point central de sa thèse. L'acte moral bon provoque l'approbation d'autrui ; l'acte mauvais, sa désapprobation. Or celle-ci est une cause de plaisir pour l'individu et celle-là, une source de douleur. M. Hopmann en conclut que l'homme a besoin d'approbation. « Ce besoin est aussi impulsif que le besoin de nourriture... ». L'acte moral a donc pour fin d'y satisfaire. « ... Nous définirons le sentiment d'obligation ou de devoir comme la tendance à susciter l'approbation d'autrui et la répulsion à provoquer l'approbation ».

Voilà le sentiment d'obligation, principe du comportement moral expliqué. M. Hopmann consacre les derniers chapitres de son ouvrage à des comparaisons entre sa thèse et celles de Bovet, de Petrasizky, de Durkheim et de Piaget.

J. R.

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

AUQUEL EST ADJOINTE LA

CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE VAUDOISE

GARANTIE PAR L'ÉTAT

- *Prêts hypothécaires et sur nantissement*
Dépôts d'épargne
Emission d'obligations foncières
Garde et gérance de titres
Location de coffres-forts (Safes)



*Société Suisse d'Assurance contre les Accidents
à Winterthur*

J. A.

Instituteurs ! Institutrices ! Pour bien préparer les fêtes de Noël, procurez-vous sans retard le charmant recueil de Vio Martin et Jean Huguenin :

VOICI NOËL

contenant de nombreux monologues, poésies, saynètes, compliments, contes, etc., à l'usage des enfants, petits et grands, garçons et filles. Nouvelle édition.

Un petit livre utile et indispensable. (Beau volume sous couverture couleurs, Fr. 2.—)

En vente dans toutes les librairies et aux ÉDITIONS DES NOUVEAUX CAHIERS, LA CHAUX-DE-FONDS. Envois par retour. Une carte suffit.

ÉLECTRICITÉ - GAZ - EAU - TÉLÉPHONE

BORNET S.A. 8, Rue de Rive, 8
GENÈVE

Tél. 5 0250. Rabais spécial au porteur de cette annonce. Devis gratuit.

Perles

pour le calcul **MONTESORI** et autres usages.
Exécution et teintes de qualités supérieures.

F. RUDIN, Bienne, r. Dufour 59

(Fournisseur des écoles de Lausanne, cours norm., etc.)
Demandez échantillons

COLLÈGE PIERRE VIRET

3, CHEMIN DES CÈDRES (Chauderon)

— LAUSANNE

ÉLÈVES A PARTIR DE 15 ANS

1937 23 élèves

1939 36 élèves

1941 51 élèves

Baccalauréats,

Maturités,

Raccordement au Gymnase

Pasteur P. Cardinaux, Dir.

Tél. 3.35.99

POUR TOUT ce qui concerne la publicité dans l'*Educateur*
et le *Bulletin Corporatif*, s'adresser à la S.A.

PUBLICITAS

Rue Pichard, 13
LAUSANNE

DIEU - HUMANITÉ - PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR
ALB. RUDHARDT
GENÈVE, Pénates, 3

BULLETIN
CH. GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 33 633 - Chèques postaux ll. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.-, ÉTRANGER : FR. 11.-.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

VIENT DE PARAÎTRE

Almanach Pestalozzi

1942

Agenda de poche des écoliers suisses.

Recommandé par la Société pédagogique de la Suisse romande.

Un volume in-16 avec plus de 500 illustrations dans le texte, 3 concours dotés de prix importants.

Edition pour garçons, un volume relié toile Fr. 2.50
Edition pour jeunes filles, un volume relié toile » 2.50

Malgré les temps difficiles, l'ALMANACH PESTALOZZI 1942, paraît, comme chaque année. Il n'est pas besoin de recommander ce précieux compagnon des écoliers ; ils trouveront toujours dans ces pages de quoi satisfaire leur légitime curiosité. Il est devenu pour eux presque indispensable ; ils y retrouvent en effet les traditionnelles rubriques dans lesquelles ils puisent d'utiles renseignements : calendrier orné de gravures sur bois relatives à l'histoire de la civilisation, mois de l'année donnant des conseils de jardinage, statistiques diverses concernant notre pays et le monde, toutes mises à jour, dates de l'histoire jusqu'aux derniers événements. Viennent ensuite les parties renouvelées consacrées aux concours primés, aux jeux et énigmes, enfin une longue série d'articles sur des sujets d'histoire, de géographie, de sciences naturelles et de sport. Là, la variété est complète, la baleine voisine avec la bicyclette et la



cigogne avec le hockey sur glace. Nul doute que le succès de ce petit almanach, qui en est à sa 33^e édition, ne soit aussi vif que l'an dernier.

L'*Almanach Pestalozzi* est considéré à juste titre comme le *vade-mecum* sans rival des écoliers et des écolières de notre pays auxquels il offre, sous une forme aimable, une variété inépuisable de faits et d'idées. Il leur fait aimer ce qui est beau et leur donne le goût de s'instruire.

Il est prudent de ne pas tarder à acheter l'*Almanach Pestalozzi 1942*, car ces dernières années, nombreux furent ceux qui, s'y étant pris trop tard, ne purent pas l'obtenir.

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle